

Introduction

9H00

- Place des concessions dans le Code de la Commande Publique
- Architecture du droit des concessions dans le Code de la Commande Publique

Quelles sont les différentes catégories de concessions ?

9H30

- Concessions de travaux
- Concessions de services
- Concessions d'aménagement
- Concessions de transport

Pause

10H45

Quelles sont les règles de passation des concessions ?

11H00

- Quelles sont les procédures du Code de la Commande Publique ?
 - Procédures adaptées
 - Procédures formalisées
- Règles spécifiques aux concessions de services publics
- Règles spécifiques aux concessions d'aménagement
- Règles spécifiques aux concessions de transport
- Exemples pratiques (AAPC, règlement de consultation...)

Déjeuner

12h30

Quelles sont les règles encadrant le contenu des concessions ?

14h00

- Quel rôle de l'autorité concédante ?
- Quels sont les droits et obligations des concessionnaires ?
- Quelle durée pour les concessions ?
- Quel est le régime des biens en concession ?

Pause

15h45

Quelles sont les règles de modification des concessions ?

16h00

- Quels sont les cas de modification unilatérale et de cessation anticipée ?
- Quels sont les conditions de validité des avenants en concession ?

17h00

Questions complémentaires de l'assistance

Comprendre et maîtriser le nouveau droit des concessions

Programme

Programme



FORMATION : PRATIQUE DES CONCESSIONS AVEC LE NOUVEAU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

COMPRENDRE ET MAITRISER LE NOUVEAU DROIT DES CONCESSIONS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- COMPRENDRE, ANALYSER ET MAITRISER LE NOUVEAU DROIT DES CONCESSIONS
- CONNAITRE LES PRINCIPALES NOUVEAUTÉS DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
- PARTAGER LES PREMIERS RETOURS D'EXPERIENCE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT DES CONCESSIONS POST-CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Ce séminaire vous apportera un grand nombre de réponses juridiques et opérationnelles aux questions que vous vous posez.

Public concerné : Collectivités publiques, associations, SEM, SPL, et entreprises

FORMATION PRATIQUE D'UNE JOURNÉE ANIMÉE PAR MAÎTRE NICOLAS CHARREL

MARSEILLE
MONTPELLIER
PARIS



VOTRE FORMATEUR :

NICOLAS CHARREL

- Avocat au barreau de Paris
- Avocat européen à la Cour du Luxembourg
- Médiateur près les juridictions administratives – Conciliateur
- Auteur du Code pratique des marchés publics et du Code de la commande publique commenté et annoté aux Editions du Moniteur
- Coauteur de l'Encyclopédie Multimédia Réglementation des marchés publics aux Editions du Moniteur.
- Auteur des ouvrages « CCAG-Travaux », « MI-PI-TIC » commentés et annotés, et « Le risque pénal dans les marchés publics et les délégations de service public » aux Editions du Moniteur.
- Membre permanent du Comité de rédaction de la revue « Actualité de la Commande et des Contrats Publics ».
- Contribution au Lamy Immobilier (Domaine des personnes publiques, marchés publics, PPP).



Outre ses activités d'auteur et d'avocat dans les contentieux traditionnels du droit public (passation des contrats, contentieux des réclamations d'entreprises, contentieux liés au fonctionnement des personnes publiques, contentieux de la responsabilité, ...) Maître CHARREL participe en qualité de consultant en ingénierie juridique de projet au montage de nombreuses opérations complexes des collectivités publiques, des CH, OPH, SPL... par l'assistance apportée lors de la définition du choix des procédures, de leur mise en œuvre, en marché public, délégations de service public, contrat de partenariat public privé, opération d'aménagement et de grands équipements, en matière d'environnement, des transports publics, du secteur hospitalier, de la loi MOP et de la gestion domaniale..., et notamment dans leur composante liée à l'innovation et au développement durable.

En sa qualité d'avocat européen près la Cour du Luxembourg, il vous apportera un éclairage particulier sur les jurisprudences du TPI et de Cour de Justice de l'Union Européenne

INSCRIPTION SUR RESERVATION :

- par téléphone **04 67 06 13 13** ou télécopie au **04 67 29 83 86**
- par courrier adressé à : FCPe - 5, rue Boussairolles -, 34000 Montpellier
- par email : formation-droit@charrel-avocats.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION :

Société/Collectivité : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Fax : _____

Email : _____

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions d'inscription ci-contre.

Date :

Cachet et signature :

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

HORAIRES : 8h45 – 17h30

LIEU & DATE :

MARSEILLE – 21/06/2019

MONTPELLIER – 25/06/2019

PARIS – 02/07/2019

TARIF : 690 € (exonéré de TVA)

Comprenant les collations, déjeuners et la remise de documentation numérique.

Pour une inscription* à 3 : -10%

Pour une inscription* à 4 : -15%

Pour une inscription* à 5 ou + : -20%

* non cumulable avec une autre remise

FORMALITÉS :

Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription. Les droits d'inscription devront être effectués avant la formation, ou, pour les administrations, par une lettre valant commande. Les organisations se réservent le droit de modifier le programme si malgré leurs efforts les circonstances les y obligent.

PAIEMENT :

Le paiement s'effectuera par virement ou chèque après réception de la convention de formation

ANNULATIONS :

Elles doivent nous être communiquées par écrit. Pour toute annulation reçue avant les 15 jours précédant la formation, les frais seront de 10 % du montant de l'inscription. Après cette limite, les frais de participation sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer.

